

## Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre,

Nous avons vérifié, en vertu de l'article 139 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le bilan de la Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre (la Caisse) au 31 décembre 2009 ainsi que les états des résultats et des excédents à répartir, de la répartition, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu, des réserves et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Service de vérification* <sup>1</sup>

<sup>1</sup>Comptable agréé auditeur permis n° 9526

Montréal (Québec), le 20 mars 2010

**Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins**  
7400, boulevard les Galeries d'Anjou, bureau 500  
Anjou (Québec) H1M 3M2  
514 448-6886 – 1 866 448-6886, poste 6001  
Télécopieur : 514 448-6885

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Bilan

au 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Actif</b>			
Liquidités et placements	5	20 140 884 \$	17 635 732 \$
Prêts	6		
Particuliers		175 279 729	165 905 686
Entreprises		47 294 049	43 420 002
		222 573 778	209 325 688
Provision cumulative		1 151 602	1 083 763
		221 422 176	208 241 925
Autres éléments d'actif			
Immobilisations	7	874 786	999 318
Intérêts courus et autres		3 036 798	2 489 592
		3 911 584	3 488 910
<b>Total de l'actif</b>		<b>245 474 644 \$</b>	<b>229 366 567 \$</b>
<b>Passif</b>			
Dépôts			
Épargne à terme		131 819 524 \$	128 384 230 \$
Autres		65 375 950	57 811 748
		197 195 474	186 195 978
Autres éléments de passif			
Emprunts	8	22 685 673	20 453 209
Intérêts courus et autres		3 835 703	3 923 580
		26 521 376	24 376 789
		223 716 850	210 572 767
<b>Avoir</b>			
Capital social	9	3 259 042	1 778 910
Excédents à répartir	10	511 085	1 992 442
Cumul des autres éléments du résultat étendu	11	101 683	(252 522)
Réserves		17 885 984	15 274 970
		21 757 794	18 793 800
<b>Total du passif et de l'avoir</b>		<b>245 474 644 \$</b>	<b>229 366 567 \$</b>

Signé pour le conseil d'administration

GILBERT THIBEAULT (signé), administrateur

DIANE RIOPEL (signé), administrateur

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## États des résultats et des excédents à répartir

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Résultats</b>			
Revenu d'intérêts		<b>10 045 219 \$</b>	12 095 702 \$
Frais d'intérêts		<b>4 725 466</b>	5 214 814
Revenu net d'intérêts		<b>5 319 753</b>	6 880 888
Provision et pertes sur prêts		<b>135 850</b>	151 293
Revenu net d'intérêts après provision et pertes sur prêts		<b>5 183 903</b>	6 729 595
Autres revenus	12	<b>1 850 367</b>	1 874 181
Autres frais			
Personnel	13	<b>2 562 456</b>	2 427 471
Cotisations aux composantes du Mouvement		<b>698 405</b>	668 403
Locaux		<b>306 728</b>	297 589
Frais généraux	14	<b>2 092 982</b>	2 071 454
		<b>5 660 571</b>	5 464 917
Excédents avant juste valeur, investissements dans les sociétés filiales du Mouvement, impôts et ristournes		<b>1 373 699</b>	3 138 859
Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés		<b>(374 408)</b>	317 459
Revenus (pertes) liés aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	5	<b>945 638</b>	(1 662 515)
Excédents avant impôts et ristournes		<b>1 944 929</b>	1 793 803
Impôts sur les excédents	15	<b>304 593</b>	942 801
<b>Excédents de l'exercice avant ristournes</b>		<b>1 640 336</b>	851 002
Ristournes aux membres	16	<b>713 440</b>	655 338
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	15	<b>(220 453)</b>	(202 676)
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>		<b>1 147 349</b>	398 340
<b>Excédents à répartir</b>			
Virement provenant de (affectation à) la réserve plus-value :			
• Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		<b>(933 897)</b>	1 672 001
• Instruments dérivés		<b>282 204</b>	(240 326)
Virement provenant du fonds d'aide au développement du milieu		<b>18 912</b>	23 364
Virement provenant de la réserve pour ristournes éventuelles		-	152 827
Affectation à l'état de la répartition		-	(13 764)
Frais d'émission de parts permanentes, nets des impôts		<b>(3 483)</b>	-
<b>Excédents à répartir</b>	10	<b>511 085 \$</b>	1 992 442 \$

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## État de la répartition

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
Excédents à répartir de l'exercice précédent	<b>1 992 442 \$</b>	1 932 278 \$
Virement provenant de l'état des excédents à répartir	-	13 764
Répartition par les membres :		
• Intérêts sur les parts permanentes	<b>(56 801)</b>	(71 830)
• Intérêts sur les parts de ristournes	<b>(3 708)</b>	(1 892)
• Réserve générale	<b>(1 958 199)</b>	(787 984)
• Réserve de stabilisation	-	(8 913)
• Réserve pour ristournes éventuelles	-	(1 050 000)
• Fonds d'aide au développement du milieu	-	(50 000)
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes et sur les parts de ristournes	<b>26 266</b>	24 577
<b>Solde après répartition</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>Résultat étendu</b>			
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>		<b>1 147 349 \$</b>	398 340 \$
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>			
Reclassement à l'état des résultats à la suite de l'amortissement des gains sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, déduction faite des impôts		<b>(4 866)</b>	(2 952)
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		<b>348 993</b>	(629 457)
Reclassement à l'état des résultats relatif à la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		<b>10 078</b>	217 235
		<b>359 071</b>	(412 222)
Total des autres éléments du résultat étendu		<b>354 205</b>	(415 174)
<b>Résultat étendu</b>		<b>1 501 554 \$</b>	(16 834) \$
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>			
Solde au début de l'exercice		<b>(252 522) \$</b>	162 652 \$
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice		<b>354 205</b>	(415 174)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	11	<b>101 683 \$</b>	(252 522) \$

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## État des réserves

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
<b>Réserve plus-value (globale)</b>		
<b>Réserve plus-value – investissements dans les sociétés filiales du Mouvement</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>2 156 819 \$</b>	3 827 346 \$
Opérations sur les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement dans lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	<b>20 034</b>	1 474
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	<b>933 897</b>	-
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	-	(1 672 001)
Solde à la fin de l'exercice	<b>3 110 750 \$</b>	2 156 819 \$
<b>Réserve plus-value – instruments dérivés</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>189 304 \$</b>	(51 022) \$
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	-	240 326
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	<b>(282 204)</b>	-
Solde à la fin de l'exercice	<b>(92 900) \$</b>	189 304 \$
Réserve plus-value (globale)	<b>3 017 850 \$</b>	2 346 123 \$
<b>Réserve générale</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>11 231 476 \$</b>	10 443 492 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	<b>1 958 199</b>	787 984
Solde à la fin de l'exercice	<b>13 189 675 \$</b>	11 231 476 \$

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## État des réserves (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
<b>Réserve de stabilisation</b>		
Solde au début de l'exercice	490 539 \$	481 626 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	-	8 913
Solde à la fin de l'exercice	490 539 \$	490 539 \$
<b>Réserve pour ristournes éventuelles</b>		
Solde au début de l'exercice	1 032 173 \$	135 000 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	-	1 050 000
Affectation à l'état des excédents à répartir	-	(152 827)
Solde à la fin de l'exercice	1 032 173 \$	1 032 173 \$
<b>Fonds d'aide au développement du milieu</b>		
Solde au début de l'exercice	174 659 \$	148 023 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	-	50 000
Affectation à l'état des excédents à répartir des sommes utilisées au cours de l'exercice	(18 912)	(23 364)
Solde à la fin de l'exercice	155 747 \$	174 659 \$
<b>Total des réserves</b>	<b>17 885 984 \$</b>	<b>15 274 970 \$</b>

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Excédents de l'exercice après ristournes</b>	<b>1 147 349 \$</b>	398 340 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Provision et pertes sur prêts	<b>135 850</b>	151 293
Amortissement des immobilisations	<b>168 775</b>	138 851
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	<b>(105 371)</b>	102 263
Pertes (revenus) liées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	<b>(933 897)</b>	1 672 001
Pertes (revenus) liées à la juste valeur des instruments dérivés	<b>374 408</b>	(317 459)
Autres	<b>(517 313)</b>	103 900
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>269 801</b>	2 249 189
<b>Activités de financement</b>		
Variation nette des dépôts des membres	<b>10 612 690</b>	13 730 405
Opérations relatives aux emprunts		
Variation nette de l'ouverture de crédit	<b>964 828</b>	4 456 788
Accroissement des emprunts à terme	<b>2 274 944</b>	-
Remboursement des emprunts à terme	<b>(1 007 308)</b>	(3 000 000)
Nouvelle émission de parts permanentes	<b>1 421 060</b>	-
Autre variation nette du capital social	<b>55 589</b>	47 663
Intérêts sur les parts permanentes et les parts de ristournes, nets des économies d'impôts	<b>(34 243)</b>	(49 145)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>14 287 560</b>	15 185 711
<b>Activités d'investissement</b>		
Variation nette des prêts	<b>(13 316 101)</b>	(14 725 733)
Variation nette des placements	<b>(979 614)</b>	(1 166 913)
Variation nette des immobilisations	<b>(44 243)</b>	(241 515)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(14 339 958)</b>	(16 134 161)
<b>Augmentation nette de la trésorerie</b>	<b>217 403</b>	1 300 739
Trésorerie au début de l'exercice	<b>2 972 512</b>	1 671 773
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>3 189 915 \$</b>	2 972 512 \$
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés	<b>4 726 621 \$</b>	5 281 735 \$
Impôts sur les excédents payés au cours de l'exercice	<b>676 196</b>	415 852

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 1. Statuts et types d'opérations

La Caisse est une coopérative qui a pour objet de recevoir les économies de ses membres en vue de les faire fructifier, de leur fournir du crédit et autres produits et services financiers, de favoriser la coopération et de promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative. Elle est régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi).

La Caisse est inscrite à l'Autorité des marchés financiers. Elle est également membre du Fonds de sécurité Desjardins dont l'objet principal est d'établir et d'administrer un fonds de sécurité, de liquidité ou d'entraide pour le bénéfice des caisses Desjardins du Québec.

### Note 2. Nouvelles conventions comptables

#### Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Caisse a adopté rétroactivement le nouvel abrégé du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers » (CPN-173). Ce nouveau CPN indique que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie doivent être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. L'adoption de ce CPN n'a pas eu d'incidence significative sur les modèles d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers ni sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

#### Traitement des dérivés incorporés lors du reclassement d'un actif financier

En juin 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA par l'ajout d'indications relativement au réexamen des dérivés incorporés qui s'impose lors du reclassement d'un actif financier hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de négociation. La Caisse applique ces nouvelles indications aux reclassements effectués depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Cette modification n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

#### Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers

En juin 2009, le CNC a publié des modifications au chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » du Manuel de l'ICCA, afin d'y intégrer les améliorations que l'International Accounting Standards Board (IASB) a publiées en mars 2009 relativement aux obligations d'information sur les évaluations d'instruments financiers à la juste valeur et le risque de liquidité. Ces modifications incluent notamment l'obligation de présenter la classification de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. Cette hiérarchie des évaluations se compose des trois niveaux suivants :

- Le niveau 1 consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Le niveau 2 consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché.
- Le niveau 3 consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La Caisse applique les modifications à cette norme dans ses états financiers du 31 décembre 2009. Pour ce premier exercice d'application, elle n'est pas tenue de fournir de façon comparative les informations requises par les modifications. Ces modifications visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir n'ont donc aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 2. Nouvelles conventions comptables (suite)

#### Dépréciation d'actifs financiers

En août 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA de manière à changer les catégories dans lesquelles les instruments d'emprunt doivent ou peuvent être classés ainsi que l'élimination de la distinction entre les titres de créances et les autres instruments d'emprunt. Ces modifications incluent les éléments suivants :

- Les instruments d'emprunt non cotés sur un marché actif peuvent être classés dans la catégorie « prêts et créances » et leur dépréciation est déterminée en fonction de la perte sur prêt subie.
- Les prêts et créances que la Caisse a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation », alors que les prêts et créances dont le porteur peut, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial doivent être classés dans la catégorie « disponibles à la vente ».
- Le reclassement d'actifs financiers des catégories « détenus à des fins de négociation » et « disponibles à la vente » dans la catégorie « prêts et créances » est permis dans certaines circonstances.
- La reprise de perte de valeur relative à un instrument d'emprunt de la catégorie « disponibles à la vente » est exigée lorsque, au cours d'une période ultérieure, sa juste valeur augmente et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

La Caisse applique les modifications à cette norme rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Caisse.

### Note 3. Conventions comptables

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations, revues périodiquement, sont basées sur les circonstances et les informations disponibles à la date des états financiers, représentant ainsi la meilleure estimation de la direction. Les éléments sur lesquels la direction a dû procéder à des estimations incluent principalement la provision cumulative pour pertes sur prêts. Les résultats réels pourraient donc être différents de ces estimations.

#### Instruments financiers

La Caisse comptabilise ses instruments financiers selon les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530). Les principales directives de ces normes sont décrites ci-après.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Caisse a adopté les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535), « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862) et « Instruments financiers – présentation » (chapitre 3863).

Le chapitre 1535 a pour objectif d'exiger la divulgation d'information afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Caisse. L'information requise par cette norme est présentée à la note 22.

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 3. Conventions comptables (suite)

Il est à noter que les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation contenues dans le chapitre 3861 sans modification. Le chapitre 3862 vise à informer les utilisateurs pour les aider à mieux comprendre et à évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance financière de la Caisse, ainsi qu'à mieux évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon de les gérer.

#### Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « détenus à des fins de négociation »; « disponibles à la vente »; « détenus jusqu'à l'échéance »; et « prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de négociation par la Caisse sont composés uniquement d'instruments dérivés pour les motifs mentionnés subséquemment. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des titres de capitaux propres n'ayant pas de cours sur un marché actif et ils sont donc comptabilisés au coût. La catégorie « détenus jusqu'à l'échéance » n'est pas utilisée. Enfin, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs et passifs sont comptabilisés parmi le revenu net d'intérêts. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont essentiellement attribuables aux prêts et créances et ils sont capitalisés pour être amortis sur la durée de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Instruments dérivés et couvertures

La Caisse a recours à des swaps et à des options afin de gérer les risques inhérents à ses actifs et passifs financiers. Comme le prévoient les principes comptables généralement reconnus du Canada, la Caisse a fait le choix de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ces instruments dérivés, compte tenu de la complexité occasionnée par les exigences de documentation des relations de couverture.

La Caisse comptabilise à la juste valeur ses instruments dérivés qu'ils soient autonomes ou incorporés. Les instruments dérivés autonomes sont constatés au bilan parmi les autres éléments d'actif et de passif, tandis que les instruments dérivés incorporés sont présentés avec leur contrat hôte selon leur nature, soit au poste « Épargnes à terme » ou au poste « Autres éléments d'actif ». La variation de la juste valeur des dérivés autonomes est constatée à l'état des résultats au poste « Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés », à l'exception de celle relative aux épargnes à terme liées au marché qui est comptabilisée au poste « Frais d'intérêts ». D'autre part, la variation de la juste valeur des dérivés incorporés est constatée à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

#### Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent l'amortissement du solde lié aux couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs et la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement Desjardins (le Mouvement) pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation. Les états financiers comprennent un état du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté comme un poste des capitaux propres au bilan.

#### Autres conventions comptables

Pour faciliter la compréhension des états financiers, les principales conventions comptables, autres que celles décrites ci-dessus, ont été intégrées aux notes qui suivent.

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 4. Modifications comptables futures

#### Méthode de l'intérêt effectif

En juin 2009, le CNC a publié une modification au chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA, afin de clarifier le mode de calcul des intérêts d'un actif financier après la comptabilisation d'une perte de valeur. La Caisse adoptera cette modification dans son exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et l'appliquera de manière rétroactive. Elle analyse présentement l'incidence de cette modification sur ses états financiers.

#### Normes internationales d'information financière

En février 2008, le CNC a publié un communiqué confirmant que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, dont la Caisse, seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) en 2011. La Caisse, par le biais de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération), participe au projet de conversion aux IFRS du Mouvement qui a débuté à l'été 2007. La Caisse adoptera les IFRS le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Note 5. Liquidités et placements

	2009	2008
Trésorerie	3 189 915 \$	2 972 512 \$
Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	7 891 910	6 350 512
Placements au fonds de liquidité sous gestion	9 059 059	8 312 708
	<b>20 140 884 \$</b>	17 635 732 \$

La trésorerie comprend le numéraire et les autres sommes utilisées pour les opérations courantes. Les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Afin que la Caisse puisse gérer le risque de liquidité, elle conserve dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités. Les sommes versées dans ce fonds par l'ensemble des caisses sont investies dans un portefeuille de valeurs mobilières devant satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité, de sorte qu'elles soient, au besoin, encaissables sans perte importante de leur valeur. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes. Le placement dans ce fonds est comptabilisé au coût dans la catégorie « disponibles à la vente ».

En date de fin d'exercice courant et précédent, aucune dévaluation pour baisse durable de valeur n'a été comptabilisée à l'encontre des placements.

### Note 6. Prêts

Les prêts sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision cumulative qui reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur le portefeuille de prêts. Cette provision est établie selon deux volets : un volet spécifique et un volet général.

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

La provision spécifique porte sur les prêts considérés comme douteux. Un prêt est considéré comme douteux dès qu'une des situations suivantes survient : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou des intérêts; le prêt est en retard de plus de 180 jours; le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti. Les prêts douteux sont évalués en actualisant les encaissements prévus sur ces prêts et l'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus est comptabilisée au poste « Provision et pertes sur prêts » à l'état des résultats. La Caisse cesse de comptabiliser les intérêts dès qu'un prêt est considéré comme douteux. Lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts d'un prêt douteux, il est de nouveau considéré comme productif. Les intérêts sur ce prêt recommencent à être comptabilisés sur une base d'exercice et les provisions afférentes sont renversées aux résultats.

La provision générale vise à évaluer les pertes sur prêts qui ne peuvent pas être détectées par l'analyse des cas spécifiques. Elle a été déterminée en tenant compte, notamment, du profil du portefeuille de prêts en date du bilan.

### Prêts par catégorie d'emprunteurs

	2009	2008
<b>Particuliers</b>		
Habitation	147 242 252 \$	138 806 771 \$
Consommation et autres	28 037 477	27 098 915
<b>Entreprises</b>		
Commerciales et industrielles	43 777 158	39 769 608
Agricoles, forestières et pêcheries	540	2 427
Administrations et institutions publiques	3 516 351	3 647 967
	<b>222 573 778 \$</b>	<b>209 325 688 \$</b>

### Prêts et provision

	2009			
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	169 022 561 \$	46 566 501 \$	-	215 589 062 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	6 206 157	599 051	-	6 805 208
Prêts douteux bruts	51 011	128 497	-	179 508
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>175 279 729</b>	<b>47 294 049</b>	<b>-</b>	<b>222 573 778</b>
Provision spécifique	(51 011)	(43 102)	-	(94 113)
Provision générale	-	-	(1 057 489)	(1 057 489)
<b>Total des prêts nets</b>	<b>175 228 718 \$</b>	<b>47 250 947 \$</b>	<b>(1 057 489) \$</b>	<b>221 422 176 \$</b>

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

2008

	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	160 340 489 \$	43 218 224 \$	- \$	203 558 713 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	5 353 395	170 418	-	5 523 813
Prêts douteux bruts	211 802	31 360	-	243 162
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>165 905 686</b>	<b>43 420 002</b>	<b>-</b>	<b>209 325 688</b>
Provision spécifique	(51 898)	(6 468)	-	(58 366)
Provision générale	-	-	(1 025 397)	(1 025 397)
<b>Total des prêts nets</b>	<b>165 853 788 \$</b>	<b>43 413 534 \$</b>	<b>(1 025 397) \$</b>	<b>208 241 925 \$</b>

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

### Prêts en souffrance mais non douteux

2009

	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	<b>5 465 041 \$</b>	<b>161 841 \$</b>	<b>280 378 \$</b>	<b>298 897 \$</b>	<b>6 206 157 \$</b>
Entreprises	<b>573 366</b>	<b>25 685</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>599 051</b>
	<b>6 038 407 \$</b>	<b>187 526 \$</b>	<b>280 378 \$</b>	<b>298 897 \$</b>	<b>6 805 208 \$</b>

2008

	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	4 605 630 \$	121 158 \$	262 290 \$	364 317 \$	5 353 395 \$
Entreprises	144 448	5 979	18 697	1 294	170 418
	4 750 078 \$	127 137 \$	280 987 \$	365 611 \$	5 523 813 \$

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 6. Prêts (suite)

#### Variation de la provision

	2009			
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice	51 898 \$	6 468 \$	1 025 397 \$	1 083 763 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	63 770	39 988	32 092	135 850
Radiations et autres	(64 657)	(3 354)	-	(68 011)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>51 011 \$</b>	<b>43 102 \$</b>	<b>1 057 489 \$</b>	<b>1 151 602 \$</b>

  

	2008			
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice	36 639 \$	176 \$	970 375 \$	1 007 190 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	90 472	5 799	55 022	151 293
Radiations et autres	(75 213)	493	-	(74 720)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>51 898 \$</b>	<b>6 468 \$</b>	<b>1 025 397 \$</b>	<b>1 083 763 \$</b>

### Note 7. Immobilisations

	Vie utile (années)	2009			2008
		Coût	Amortisse- ment cumulé	Montant net	Montant net
Terrains		248 212 \$	- \$	248 212 \$	248 212 \$
Immeubles	30	1 233 733	781 218	452 515	487 664
Matériel et autres	3 à 5	1 724 798	1 550 739	174 059	263 442
		<b>3 206 743 \$</b>	<b>2 331 957 \$</b>	<b>874 786 \$</b>	999 318 \$

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. L'amortissement imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 168 775 \$ (138 851 \$ en 2008).

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 8. Emprunts

	2009	2008		
Ouverture de crédit, taux d'intérêt de 1,27 % variable	<b>17 584 081 \$</b>	16 619 253 \$		
Emprunt à terme, taux d'intérêt de 4,27 %, remboursable à l'échéance en juillet 2010	<b>2 000 000</b>	2 000 000		
Emprunts à terme, taux d'intérêt fixes ou renégociables trimestriellement dont certains comportent une clause de remboursement avant leur échéance <sup>(1)</sup>				
<b>Taux fixe</b>	<b>Échéance</b>	<b>Remboursable</b>		
3,89 %	mars 2014	mars 2009	-	1 007 308
6,50	juin 2017	juin 2012	<b>696 680</b>	696 680
6,01	avril 2019	avril 2014	<b>1 139 085</b>	-
5,79	juin 2021	juin 2016	<b>1 135 859</b>	-
<b>Taux renégociable</b>	<b>Échéance</b>	<b>Remboursable</b>		
1,15 %	juin 2012	s. o.	<b>129 968</b>	129 968
			<b>22 685 673 \$</b>	20 453 209 \$

(1) Les emprunts à terme incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises.

### Note 9. Capital social

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes et de parts de ristournes.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de la Caisse dans certaines situations prévues par la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominales sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Leur taux d'intérêt est déterminé par l'assemblée générale de la Caisse. Selon le programme de réinvestissement des intérêts, les intérêts sur les parts de ristournes sont versés en parts, alors que les intérêts sur les parts permanentes peuvent être payés en espèces ou en parts.

En plus de ces intérêts, la Caisse a émis pour 1 421 060 \$ de nouvelles parts permanentes au cours de l'exercice.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2009	2008
Parts de qualification	<b>54 495 \$</b>	55 840 \$
Parts permanentes	<b>3 076 360</b>	1 632 450
Parts de ristournes	<b>128 187</b>	90 620
	<b>3 259 042 \$</b>	1 778 910 \$

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 10. Excédents à répartir

La répartition relève de l'assemblée générale. Toutefois, l'encadrement normatif de la Fédération exige que les excédents à répartir soient d'abord utilisés pour assurer le paiement des intérêts sur les parts permanentes ainsi que pour constituer ou maintenir le niveau de capitalisation requis, par le biais de virements à la réserve de stabilisation et à la réserve générale.

### Note 11. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », déduction faite des impôts, sont les suivants :

	2009	2008
Gain sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin dans les exercices antérieurs	12 034 \$	16 900 \$
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	89 649	(269 422)
	<b>101 683 \$</b>	<b>(252 522) \$</b>

Le solde résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassé à l'état des résultats d'ici les trois prochaines années, dont 6 457 \$ à titre de revenus au cours des douze prochains mois.

### Note 12. Autres revenus

	2009	2008
Reliés principalement à l'administration des dépôts	870 558 \$	869 402 \$
Reliés à l'administration des autres services	467 711	494 637
Reliés à la distribution des produits et services Desjardins	512 098	510 142
	<b>1 850 367 \$</b>	<b>1 874 181 \$</b>

Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de services, alors que ceux reliés à l'administration des autres services sont composés de charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes et de revenus reliés aux opérations inter-Caisses.

Les revenus reliés à la distribution des produits et services Desjardins sont constitués de commissions afférentes aux activités financières que les sociétés filiales du Mouvement effectuent par l'intermédiaire de la Caisse.

### Note 13. Avantages sociaux futurs

La Caisse participe au Régime de rentes du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite. Les prestations du régime de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de participation au régime et du salaire de l'employé.

De plus, la Caisse offre, par l'entremise du Mouvement, des protections d'assurance santé et d'assurance vie aux employés actifs et retraités ainsi qu'à leurs personnes à charge.

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 13. Avantages sociaux futurs (suite)

Ces régimes sont comptabilisés selon les dispositions prévues pour les régimes à cotisations déterminées. Le coût constaté au cours de l'exercice au titre de ces régimes figure au poste « Personnel » à l'état des résultats et se présente comme suit :

	2009	2008
Régime de retraite	161 484 \$	147 321 \$
Régime d'assurances collectives	130 389	114 028

### Note 14. Frais généraux

	2009	2008
Informatique	789 132 \$	762 731 \$
Frais de bureau et communications	206 240	209 162
Opérations inter-Caisses	324 608	338 774
Autres	773 002	760 787
	2 092 982 \$	2 071 454 \$

### Note 15. Impôts sur les excédents

La différence entre la dépense d'impôts de 381 762 \$ (352 924 \$ en 2008) calculée selon le taux d'imposition de base, fédéral et provincial, et la dépense d'impôts de 84 140 \$ (740 125 \$ en 2008) présentée à l'état des résultats est principalement attribuable à la déduction accordée aux petites entreprises, à la portion non imposable des opérations reliées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement et à la réévaluation des impôts futurs.

### Note 16. Ristournes aux membres

Les ristournes d'un montant de 713 440 \$, figurant à l'état des résultats, sont basées sur une décision de la direction visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation de ce paiement de ristournes. La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts sur les prêts et sur les dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins dans lesquels le membre a investi par l'intermédiaire de la Caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés.

### Note 17. Opérations conclues avec les apparentés

La Caisse est membre de la Fédération qui lui fournit divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Cette dernière est une coopérative qui détient majoritairement les autres composantes du Mouvement.

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des opérations avec les composantes du Mouvement. Elle effectue également des opérations financières avec ses membres dirigeants. Les opérations avec les apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les parties. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 17. Opérations conclues avec les apparentés (suite)

Le tableau ci-dessous présente les principales opérations, autres que celles présentées distinctement ailleurs dans les états financiers.

	Bilan		Résultats	
	2009	2008	2009	2008
Liquidités et placements	<b>20 140 884 \$</b>	17 635 732 \$	<b>1 363 646 \$</b>	(1 244 195) \$
Autres éléments d'actif	<b>1 061 472</b>	1 033 081	-	-
Revenus d'autres sources	<b>s. o.</b>	s. o.	<b>977 643</b>	2 229 864
Emprunts	<b>22 685 673</b>	20 453 209	<b>405 352</b>	723 258
Autres éléments de passif	<b>522 363</b>	416 024	-	-
Frais d'autre nature	<b>s. o.</b>	s. o.	<b>1 583 358</b>	1 239 057

Les revenus d'autres sources proviennent principalement d'opérations inter-Caisses, de swaps et de commissions reliées à la distribution des produits et services Desjardins, alors que les frais d'autre nature sont surtout reliés aux swaps, aux services informatiques, aux opérations inter-Caisses et aux assurances.

Au cours de l'exercice, la Caisse a acheté des prêts à la valeur au marché pour un montant de 3 973 735 \$.

### Note 18. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit montre la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Caisse. La sensibilité aux taux d'intérêt constitue la principale cause de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers de la Caisse. La valeur comptable des instruments financiers autres que les dérivés n'est pas ajustée pour tenir compte des augmentations ou diminutions de la juste valeur découlant de la fluctuation de taux d'intérêt.

La juste valeur des instruments financiers se présente comme suit :

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
<b>Actif</b>				
Liquidités et placements	<b>20 140 884 \$</b>	<b>20 460 558 \$</b>	17 635 732 \$	17 743 066 \$
Prêts	<b>221 422 176</b>	<b>226 489 658</b>	208 241 925	209 461 332
Autres éléments d'actifs financiers	<b>1 117 687</b>	<b>1 117 687</b>	836 804	836 804
<b>Passif</b>				
Dépôts	<b>197 195 474</b>	<b>199 904 764</b>	186 195 978	188 808 166
Emprunts	<b>22 685 673</b>	<b>22 933 508</b>	20 453 209	20 591 826
Autres éléments de passifs financiers	<b>1 979 088</b>	<b>1 979 088</b>	1 978 730	1 978 730

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 18. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
<b>Instruments dérivés</b>				
Position débitrice	307 907 \$	307 907 \$	577 666 \$	577 666 \$
Position créditrice	416 996	416 996	305 772	305 772

La juste valeur des instruments financiers est fondée sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

- La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs financiers est établie en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des éléments d'actifs et de passifs financiers similaires.
- La juste valeur des instruments dérivés est calculée à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues. Les instruments dérivés sont composés de swaps de taux d'intérêt, d'options et de contrats de change à terme. En date de fin d'exercice, le montant théorique de l'ensemble des instruments dérivés est de 27 535 798 \$.

Enfin, la juste valeur des éléments qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, telles les immobilisations, n'est pas incluse dans le tableau précédent.

Pour les instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur, leur évaluation est établie selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 – les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le tableau suivant présente la répartition des évaluations en juste valeur selon ces trois niveaux :

	2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>				
Trésorerie	3 189 915 \$	- \$	- \$	3 189 915 \$
<b>Instruments dérivés</b>				
Position débitrice	-	307 907	-	307 907
Position créditrice	-	416 996	-	416 996

Au cours de l'exercice, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 19. Garanties

Les garanties importantes que la Caisse a accordées à des tiers sont énoncées ci-après.

#### Lettres de garantie

Les lettres de garantie constituent des engagements irrévocables de la part de la Caisse d'effectuer les paiements d'un membre qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La politique de la Caisse en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces lettres est habituellement la même que celle s'appliquant aux prêts. L'échéance de ces lettres s'échelonne jusqu'en février 2012. En date de fin d'exercice, le montant maximal potentiel des paiements futurs relativement à ces lettres représente une somme de 176 611 \$.

La Caisse a évalué qu'aucune provision ne nécessitait d'être comptabilisée au bilan à l'égard de ces garanties.

### Note 20. Engagements

En date de fin d'exercice, les engagements minimums futurs à titre de location de locaux sont les suivants :

2010	54 228 \$
2011	53 572
2012	38 004
2013	14 305
2014	6 921

---

167 030 \$

---

#### Engagements de crédit

Les engagements de crédit de la Caisse représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de lettres de garantie et de crédit. Le tableau sur l'exposition maximale au risque de crédit de la note 21 présente ces engagements de crédit en date de fin d'exercice.

### Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Caisse bénéficie d'un encadrement de la Fédération en matière de gestion des risques dont l'objectif est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement.

C'est dans ce contexte que les membres du conseil d'administration de la Caisse, de concert avec la direction générale et la Fédération, doivent définir, adopter, mettre en œuvre, suivre et contrôler un cadre de gestion qui permet d'identifier et de mesurer tous les risques importants auxquels la Caisse est exposée, et d'apporter les correctifs au moment opportun.

Pour baliser l'exercice d'une gestion saine et prudente, le conseil d'administration de la Caisse s'appuie sur les lois et règlements, le Code d'éthique et de déontologie applicable au réseau coopératif, les normes, les politiques de la Fédération et ses propres politiques. Cette approche de gestion des risques repose sur des principes favorisant la responsabilité de la Caisse à l'égard de la qualité de gestion des risques.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

#### Gestion du risque de crédit

La Caisse est responsable du risque de crédit inhérent à ses activités de prêts. À cet effet, la Caisse ainsi que son centre financier aux entreprises disposent d'une latitude d'approbation attribuée par la Fédération de même que d'encadrement et d'outils de gestion.

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### Encadrement

Les normes sur la gestion du crédit définissent le cadre à l'intérieur duquel les opérations de prêts et autres transactions comportant un risque de crédit doivent être effectuées, de même que les contrôles requis à leur égard.

À cet effet, elles définissent notamment :

- L'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque de crédit. Cet encadrement est complété par les pratiques de crédit de la Fédération et les politiques de crédit de la Caisse et de son centre financier aux entreprises.
- Les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de crédit.

Les pratiques de crédit de la Fédération désignent les pratiques de crédit applicables aux caisses et à leur centre financier aux entreprises et adoptées par la Fédération. Celles-ci précisent la ligne de conduite en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit dans la Caisse et dans le centre financier aux entreprises et les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

La Caisse adopte et révisé annuellement sa politique de crédit et celle applicable à son centre financier aux entreprises. Celles-ci confirment l'adhésion de la Caisse et de son centre financier aux entreprises aux pratiques de crédit de la Fédération.

L'ensemble de ces encadrements et politiques permet de définir les responsabilités des intervenants, de préciser le degré de risque que la Caisse est prête à assumer, d'établir les limites de concentration et de déterminer la ligne de conduite en matière de gestion ainsi qu'en matière de contrôle du risque.

#### Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation développés par la Fédération, basés sur des statistiques éprouvées, sont utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente celui-ci. De tels systèmes sont utilisés lors de l'approbation du crédit. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier pour lequel chacun des emprunteurs se voit attribuer une cote, représentant notamment son niveau de risque.

La portée de l'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés au niveau de risque et à la complexité de la transaction; les prêts plus importants sont approuvés par la Fédération.

#### Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts, la Caisse, directement ou par l'entremise de son centre financier aux entreprises, obtient une garantie en fonction des pratiques de crédit. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme de l'encaisse, des comptes débiteurs, des stocks, des biens mobiliers ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec est effectué avec les garanties usuelles.

Le nombre élevé d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de plusieurs sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement. La note 6 des états financiers présente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs. Au besoin, la Caisse utilise des mécanismes de répartition du risque, notamment la vente de créances avec d'autres composantes, principalement des caisses ou de certaines sociétés filiales du Mouvement.

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Le portefeuille de prêts est suivi selon les pratiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque de l'exposition. Certains crédits présentant des irrégularités ou des risques accrus, par rapport à ce qui avait été accepté lors de l'autorisation, sont divulgués à la Fédération. Un suivi de l'évolution du portefeuille de crédits importants à risque est effectué et la qualité de la gestion des crédits à risque est présentée trimestriellement au conseil d'administration. La gestion des crédits plus à risque implique un suivi plus fréquent et la Caisse peut être appuyée par les équipes des comptes spéciaux et de suivi aux prêts irréguliers de la Fédération pour l'aider à gérer les situations plus difficiles.

#### Exposition maximale au risque de crédit

	2009	2008
<b>Éléments constatés au bilan</b>		
Liquidités et placements <sup>(1)</sup>	<b>11 243 739 \$</b>	10 149 733 \$
Prêts :		
• Particuliers	<b>175 228 718</b>	165 853 788
• Entreprises	<b>47 250 947</b>	43 413 534
• Provision générale	<b>(1 057 489)</b>	(1 025 397)
Autres éléments d'actifs financiers	<b>2 705 975</b>	2 660 895
	<b>235 371 890 \$</b>	221 052 553 \$

(1) Les liquidités et placements exposés au risque de crédit excluent notamment les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les engagements de prêts ainsi que pour les lettres de garantie et de crédit représente des montants respectifs de 28 557 214 \$ et de 196 992 \$ en date de fin d'exercice.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. Le Mouvement est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise de liquidités qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidités disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à AA-.

La trésorerie du Mouvement s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement est également en place.

Le tableau suivant présente les passifs financiers par échéance contractuelle restante :

<b>2009</b>				
	<b>Moins de 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Dépôts	<b>124 283 600 \$</b>	<b>80 886 034 \$</b>	-	<b>205 169 634 \$</b>
Emprunts <sup>(1)</sup>	<b>22 687 167</b>	<b>137 773</b>	-	<b>22 824 940</b>
Autres passifs financiers	<b>747 781</b>	-	-	<b>747 781</b>
Engagements de prêts	<b>28 557 214</b>	-	-	<b>28 557 214</b>
Lettres de garantie et de crédit	<b>196 992</b>	-	-	<b>196 992</b>
Instruments dérivés avec règlement net <sup>(2)</sup>	<b>93 551</b>	<b>344 109</b>	<b>32 776</b>	<b>470 436</b>

(1) Les emprunts incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises. Cette clause implique que la totalité de ces emprunts soit présentée dans l'échéance « moins de 1 an ». Leur échéance varie entre le 1<sup>er</sup> juin 2017 et le 1<sup>er</sup> juin 2021.

(2) Les sorties de trésorerie sur les instruments dérivés avec règlement net pourraient être accompagnées d'entrées de fonds connexes avant l'échéance, représentant ainsi les passifs financiers totaux pour les instruments dérivés avec règlement net.

### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

### Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Le risque de taux d'intérêt correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres. Ces répercussions sont fonctions de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif et la courbe d'intérêt. Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. La gestion du risque de taux est faite de façon globale pour le réseau des caisses ainsi qu'au niveau de la Caisse.

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### *Gestion du risque au niveau du réseau des caisses*

Les politiques élaborées par la Fédération décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation au niveau du réseau des caisses de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés des actifs moins les passifs) pour l'ensemble des caisses. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'impact de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion des risques.

#### *Gestion du risque au niveau de la Caisse*

La gestion du risque de taux d'intérêt de la Caisse s'effectue en conformité avec cette stratégie qui se traduit notamment par des cibles et des actions à prendre lorsque la Caisse se retrouve à l'extérieur des balises fixées pour l'ensemble des caisses.

Le tableau qui suit présente l'impact potentiel, en date de fin d'exercice, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt (avant impôts) sur la valeur économique des capitaux propres de la Caisse.

	<b>2009</b>	2008
Impact d'une augmentation	<b>83 475 \$</b>	93 400 \$
Impact d'une diminution	<b>(39 003)</b>	(94 817)

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors bilan. La situation présentée reflète la position en date de fin d'exercice, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité de gestion de l'actif et du passif.

Le tableau qui suit montre, de façon succincte, l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif de la Caisse en date de fin d'exercice. L'information provient d'un rapport fourni à l'interne aux dirigeants de la Caisse pour les besoins de la gestion du risque de taux d'intérêt.

	<b>2009</b>		
	<b>Écart net au bilan</b>	<b>Impact des instruments dérivés</b>	<b>Écart d'appariement total</b>
<b>Éléments non sensibles aux taux d'intérêt</b>	<b>(68 795 261) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(68 795 261) \$</b>
<b>Éléments sensibles aux taux d'intérêt</b>			
Taux flottant	<b>36 871 341</b>	<b>-</b>	<b>36 871 341</b>
Taux fixe de 0 à 12 mois	<b>6 421 649</b>	<b>(16 790 990)</b>	<b>(10 369 341)</b>
Taux fixe de 1 à 5 ans	<b>26 944 292</b>	<b>15 655 131</b>	<b>42 599 423</b>
Taux fixe de plus de 5 ans	<b>46 554</b>	<b>1 135 859</b>	<b>1 182 413</b>

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

	2008		
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(61 434 066) \$	- \$	(61 434 066) \$
Éléments sensibles aux taux d'intérêt			
Taux flottant	29 735 773	-	29 735 773
Taux fixe de 0 à 12 mois	(10 131 210)	(9 378 834)	(19 510 044)
Taux fixe de 1 à 5 ans	43 216 100	9 378 834	52 594 934
Taux fixe de plus de 5 ans	460 634	-	460 634

L'écart net au bilan est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. L'écart net au bilan représente la différence entre le total de l'actif et le total du passif et de l'avoir pour une période considérée.

Les montants indiqués au tableau ci-dessus représentent les soldes en date de fin d'exercice, à l'exception des éléments non sensibles au taux d'intérêt qui représentent le solde moyen mensuel, laquelle moyenne est utilisée aux fins de gestion, en raison des fluctuations importantes des soldes quotidiens.

L'impact des instruments dérivés inclut l'impact des swaps de taux d'intérêt dont la Caisse est partie prenante ainsi que l'incidence des dérivés sur taux d'intérêt contractés dans le réseau des caisses par le biais du fonds de liquidité sous gestion.

Un écart d'appariement total positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter le revenu net d'intérêts de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer le revenu net d'intérêts. L'inverse se produit lorsque l'écart d'appariement total est négatif.

### Note 22. Gestion du capital

L'objectif de la Caisse en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La suffisance du capital des caisses du Québec est encadrée par une norme établie par la Fédération portant sur la suffisance des fonds propres, aux éléments qui les composent et à la proportion de ces éléments entre eux. Cette norme est inspirée, dans une certaine mesure, de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'Autorité des marchés financiers. Cette ligne directrice exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée pour un ensemble de composantes du Mouvement, comprenant notamment les caisses. La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Caisse.

Le capital réglementaire de la Caisse, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan.

Les fonds propres sont composés notamment des parts permanentes admissibles, des parts de ristournes et des parts de qualification, de la réserve générale, de la réserve plus-value admissible, de la réserve de stabilisation, de la réserve pour ristournes éventuelles, des excédents admissibles et de la portion admissible de la provision générale pour risque de crédit.

Les fonds propres comprennent également certains emprunts admissibles ainsi que les parts de placement admissibles et ils sont diminués de certains placements. Si nécessaire, le total est réduit par l'intermédiaire des excédents de fonds propres onéreux.

Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la norme de la Fédération, le total des fonds propres de la Caisse est réduit, entre autres, de certains investissements effectués dans les sociétés filiales du Mouvement.

# Caisse Desjardins Lachine/Saint-Pierre

## Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 22. Gestion du capital (suite)

Les actifs d'expansion de la Caisse sont composés de son actif au bilan et de ses engagements hors bilan diminués de ses investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

Les actifs à risque de la Caisse sont déterminés par la pondération des éléments du bilan et des éléments hors bilan en fonction du risque associé à chacun de ces éléments, conformément à la norme de la Fédération.

La Caisse doit maintenir des fonds propres minimaux correspondant au plus élevé de 6,75 % de ses actifs d'expansion et de 10,80 % de ses actifs à risque.

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire de la Caisse :

	2009	2008
<b>Fonds propres</b>		
Parts permanentes admissibles, parts de ristournes et parts de qualification	<b>3 259 574 \$</b>	1 772 775 \$
Réserves admissibles	<b>16 885 709</b>	16 745 535
Excédents admissibles	<b>2 008 805</b>	2 559 718
Provision générale admissible	<b>1 057 489</b>	1 025 397
Emprunts admissibles	<b>2 765 822</b>	1 498 186
	<b>25 977 399</b>	23 601 611
Investissements <sup>(1)</sup>	<b>(6 196 290)</b>	(6 140 450)
	<b>19 781 109 \$</b>	17 461 161 \$

(1) Ce montant correspond aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

En date de fin d'exercice, la Caisse présente des ratios de capitalisation supérieurs à ceux requis par la norme.

### Note 23. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice courant.